et Herseaux; cet arrêté établissait en même temps une taxe d'abattage.

M. le président soumet au Conseil la suppression des taxes existantes pour ne pas faire double emploi avec les taxes d'abattage qui seront perçues à l'abattoir et ajoute que le collège échevinal s'est assuré l'approbation de l'autorité supérieure pour cette suppression.

M. Dufort objecte que les taxes d'abattage ont été abolies par la loi de 1860 sur les octrois.

M. le président fait remarquer que si la suppression de la taxe sur l'abattage a été faite, la même taxe a été rétablie sous la dénonciation de taxes d'expertise, ce qui revient au même. De plus les taxes à l'abattoir font partie du règlement qui a été voté par le Conseil communal et approuvé en haut lieu. Dans ces conditions la suppression des taxes d'expertise est nécessaire pour ne pas obliger les bouchers à payer deux fois. La suppression de la taxe d'expertise est adoptée.

Aubette au beurre. — M. Hollebecq fait savoir au Conseil que plusieurs marchands du Marché au beurre se sont plaints qu'il n'y ait pas une aubette pour peser le beurre au lieu d'une échoppe.

M. Hollebecq propose de faire une aubette en bois recouverte d'ardoises le long du mur de l'église; cette aubette, d'après différents devis, coûterait de 340 à 400 francs. Après un échange d'observations le Conseil décide l'installation de cette aubette et autorise à cet effet le collège échevinal à la faire dans les conditions qu'il trouvera les plus avantageuses.

Réadoption de l'école du Risquons-Tout. — M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bourgois, directeur à l'école de Risquons-Tout, tendant à obtenir la réadoption de son école pour un terme de dix années.

M. le président dit que le collège échevinal a rédigé une convention à passer entre le collège et le directeur de l'école et qu'il la soumet à l'approbation du Conseil.

M. Cuvelle demande pourquoi l'on fait cette réadoption : c'est engager l'avenir.

M. le président trouve étrange que M. Cuvelle s'oppose à cette réadoption alors qu'il a voté les budgets scolaires. Il lui fait observer que ce n'est pas engager l'avenir, mais au contraire l'assurer; qu'en effet si ces écoles n'existaient pas il faudrait en faire de nouvelles qui coûteraient énormément à la ville. L'école communale coûte annuellement 43.000 fr. à la ville et l'école des Frères Maristes et celle du Risquons-Tout qui comptent à eux deux autant d'élèves que l'école communale, ne coûtent que 7.000 francs. D'ailleurs M. Crombeke a lui-même, plusieurs fois, rendu hommage à ces établissements.

M. Busschaert propose d'ajouter à la convention la disposition transitoire suivante pour l'année 1900 : « Il ne sera alloué que les chiffres prévus au budget scolaire et les allocations fixées à la présente convention servent au marc le franc de leur impôt, ramené à cette limite. La convention et la disposition transitoire sont approuvées.

Réadoption de l'école des Frères Maristes. — M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Marescaux, directeur des Frères, tendant également à obtenir la réadoption de son école pour un terme de dix années. La convention et la disposition transitoire ont été adoptées.

Les quatre derniers objets à l'ordre du jour : 10° présentation de candidats à la place de garde-champêtre; 11° nomination éventuelle d'un agent de police; 12° nomination d'un membre du bureau de bienfaisance en remplacement de M. Deruyter; 13° nomination d'un membre des hospices civils en remplacement de M. Labarre, ont été examinés à huis clos. A l'issue de la séance, nous apprenons que M. Pierre Bacyens, agent de police en cette ville, est nommé 1er candidat pour la place de garde-champêtre, et M. Jules Descamps, agent de police, second candidat. M. Auguste Labarre a été réélu membre des hospices civils. Les deux autres nominations ont été remises à plus tard. La séance a été levée à 7 heures 1/4.

— UNE SÉRIE DE SOIRÉES RÉCRÉATIVES. — *Au Cercle Saint Jean Berchmans.* — Le concert donné par la société « *Levrai Club Tourquennois* » a obtenu un succès complet dont il faut féliciter sans réserve les organisateurs et les artistes.

— *Au patronage Sainte-Germaine.* — Fête réussie au-delà de toute espérance. Le drame « *Jeanne d'Arc* » a été parfaitement exécuté. Toutes nos félicitations à la personne qui a si ingénieusement distribué les rôles et préparé l'exécution avec un dévouement digne d'éloges et à Mlle M. qui représentait Charles VII d'une façon si parfaite.

— *Au Cercle ouvrier Saint-Joseph.* — Brillante conférence sur Lourdes avec projections lumineuses par le R.P. Le Ball, de la maison de Mouvaux. La salle était comble. Le Père a enthousiasmé son auditoire; ses instantanés, pris à Lourdes par le zélé directeur des Pèlerinages d'hommes, M. l'abbé Lemoine, aumônier des Frères de St-Michel de Tourcoing, ont fait l'objet de l'admiration générale. Le bon Père a terminé la soirée par une série de projections très intéressantes à l'aide du cinématographe. Les ouvriers se sont retirés vers 10 heures enchantés de la soirée et aussi de la promesse du prochain retour du R. P. Le Ball.

— *Au Cercle catholique l'Avenir.* — Les anciens élèves du collège Saint-Joseph qui composent la section dramatique du Cercle catholique l'Avenir, ont donné mardi soir une troisième représentation du drame en cinq actes les *Pirates de la Savane*.

Cette représentation était donnée spécialement en l'honneur des élèves du collège Saint Joseph. Néanmoins une assistance nombreuse et choisie se pressait dans la vaste salle du Cercle.

Les acteurs ont obtenu un remarquable succès.

Les spectateurs ne leur ont pas ménagé les plus chaleureux bravos. En somme brillante soirée qui laissera les meilleurs souvenirs.

Tournai. — *A propos de l'arrestation à Lille d'un déserteur français.* — Nous avons dit dans un précédent numéro que, dénoncé par son compagnon dont il avait enlevé l'amie, un sieur Faur Pierre, âgé de vingt-trois ans, déserteur du 150e de ligne, a été arrêté à Lille avant-hier, venant de Tournai. Voici quelques détails complémentaires et plus exacts sur cette affaire : Faur Pierre était associé, pour l'exhibition de machines automatiques à deux sous, avec un sieur Frenaut Henri. Ces deux hommes sont deux déserteurs français. Frenaut, cette semaine, expédia les machines à Liège et fit croire à Faur qu'il les avait fait mener à Lille, l'engageant à s'y rendre parce que, n'y étant pas connu, il ne courait aucun risque d'être arrêté. Faure partit donc pour Lille.

Frenaut le dénonça aussitôt opérée l'arrestation de son compagnon. Frenaut s'en fut à Liège prendre les machines dont il était ainsi devenu l'unique possesseur.

Mais la police, par un hasard miraculeux, découvrit le pot-aux-roses. A la suite de correspondances échangées entre Tournai et Liège la police de cette dernière ville arrêta Henri Frenaut qui attend maintenant sous les verrous l'instant de répondre devant la justice de cette escroquerie nouveau genre.

— *Nécrologie.* — Nous apprenons la mort de M. Jules Wacquez, greffier du Tribunal de commerce. M. Wacquez était âgé de 69 ans; il était chevalier de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de St-Grégoire-le-Grand.

— *Une tentative de suicide.* — Jeudi soir vers 10 heures, un jeune homme de Tournai âgé de 34 ans, Louis Gallait, représentant de commerce, a tenté de se suicider chez M. Fréderici, restaurateur rue Royale, en se tirant une balle de revolver dans la tête. M. le docteur Chantry a donné ses soins au blessé dont l'état n'est pas grave. L. Gallait a pu se rendre à pied à l'hôpital où il est en traitement. On ignore les motifs de cet acte de désespoir.

— *Pour les ambulances belges chez les Boërs.* — C'est au profit de cette œuvre que sera donné aujourd'hui samedi à 8 heures 1/2 du soir, à la Halle aux Draps, un magnifique concert dont le programme est artistement composé. Romances, fragments d'opéra, air et fantaisie pour violons, concerto pour quatuor, harmonie et chœur, tout y est. L'Harmonie des pompiers, la Société royale des Orphéonistes prêtent leur gracieux concours. C'est dire que le concert contentera les plus difficiles. Des cartes sont encore en vente chez les libraires et marchands de musique au prix de 3, 2 et 1 fr.

Tribunal correctionnel. — Audience du 29 décembre 1899. — Président M. Nothomb. — Le 6 novembre 1899, Brunswick Alphonse, pénétrait dans le cabaret des époux Huart-Moreaux et se voyait assailli par les propriétaires Huart-Anthime dit Jamin, colporteur, Moreaux Julia, son épouse, cabaretière, et par Carpeaux Oscar dit Roudoudou, ouvrier carrier, tous de Tournai, qui le frappèrent tellement qu'il en éprouva une incapacité de travail. Les trois délinquants sont condamnés chacun à 2 mois et 50 francs d'amende. Carpeaux bénéficie de la loi Lejeune.

Un chef du parti socialiste athois, le sieur Bonnenfant Joseph, voyageur de commerce et cabaretier, a, dans la dernière lutte électorale du mois d'octobre dernier, accusé dans des écrits et par des discours, l'administration communale d'Ath d'avoir dépensé 40,000 francs pris dans la caisse du Bureau de bienfaisance. M. Durieux, bourgmestre d'Ath, a porté plainte et se constitue partie civile à l'audience. Il reçoit, comme il le demande, un franc de dommages-intérêts et Bonnenfant est condamné à 50 francs avec sursis.

Un Roubaisien du nom de Envin Alfred, 38 ans, colporteur, est condamné à quinze jours pour rupture de ban d'expulsion à Tournai, le 7 courant.

Enfin le tribunal condamne à 7 mois et 15 jours un sieur Bischenier Georges, 28 ans, employé de commerce à Paris, qui a été, au mépris d'un arrêté royal d'expulsion, trouvé à Tournai se donnant comme un nommé Lesqueur, et présentant, à l'appui de ses dires, un faux certificat français portant exemption militaire au nom dudit Lesqueur.

FAITS DIVERS

Une découverte ! — En France, la question de la télégraphie sans fil va de l'avant, comme disent les marins, et voici ce qu'un correspondant des *Tablettes des Deux Charentes* écrit à ce journal :

« Pendant que M. le lieutenant de vaisseau Tissot augmente, chaque jour, le rayon de propagation des ondes électriques hertziennes, avec les appareils de l'habile constructeur français M. Ducretet, M. le capitaine de frégate Moritz, sollicité par l'intéressant problème, en prépare plusieurs solutions pratiques sur les petites distances, et d'une importance considérable, comme l'application des nouveaux signaux pour prévenir les collisions des trains, des bateaux ; pour indiquer la route aux bâtiments dans la brume, etc. Il suffira, en effet, pour les voies ferrées, de placer convenablement des appareils Ducretet, d'une portée d'un kilomètre environ, sur les trains, pour que de l'avant ou de l'arrière, à cette distance, on soit prévenu des risques d'un tamponnement.

» Pareillement, à la côte, les phares pourront posséder les mêmes appareils, d'une portée de 3, 5 ou 5 milles, suivant l'étendue de la zone dangereuse, et, par l'émission des ondes électriques lancées dans l'espace, avertir les navires atterrissant sans vue, les caboteurs, pilotes et pêcheurs, même encalminés dans la brume, des écueils à éviter, de la direction à suivre, des hauteurs d'eau, etc. Il leur suffira pour cela, de se munir de simples récepteurs.

« Voici l'explication que nous a fournie le commandant : Henri Hertz a démontré l'analogie des ondes électriques et des ondes lumineuses. Eh bien ! ajoute-t-il, pour vous donner une idée tangible de la chose, les ondes hertziennes se propagent dans l'espace sous l'influence de décharges électriques, comme les ondes liquides sous la chute d'une pierre et, comme pour celles-ci, le rayon de propagation et d'influence est en rapport avec l'importance du choc, c'est-à-dire pour la télégraphie sans fil, avec la puissance de l'étincelle électrique du transmetteur et l'élévation des antennes d'émission et de réception. Tel est le principe de la découverte. »

Asphyxiés sous un tunnel. — — Un accident analogue à celui qui est arrivé au même endroit, il y a quinze jours environ, s'est produit hier sous le tunnel de Prévenchères; mais, cette fois-ci, il y a eu mort d'homme.

Le train de marchandises 7,282 rentrait à Alais, lorsque, par suite de la rupture d'un attelage, il resta en panne sous ce tunnel, long de 4.507 mètres, avec une pente de 27 millimètres par mètre et dans lequel la fumée séjourne en permanence.

Le mécanicien Giraud et le chef de train Etienne Peloru, âgé de vingt-cinq ans, demeurant à Alais, rue Taisson, furent asphyxiés. Le premier put être rappelé à la vie, mais tous les soins furent inutiles pour le second.

Tous les autres agents du train ont été fortement indisposés, et il n'est pas jusqu'aux paysans accourus au secours du convoi en détresse qui n'aient failli être asphyxiés. Pour les uns et pour les autres, une médication énergique et immédiate a été nécessaire.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA HAUTE-COUR

Suite de l'audience du vendredi 29 décembre 1899

La plaidoirie de Me Bila

L'audience est reprise à 5 heures 25. Me Bila reprend sa plaidoirie. Il n'y a jamais eu, dit-il, entente entre les ligues, au sens propre du mot, mais seulement une communauté d'inspirations, dont l'objet n'était même pas commun.

Me Faure dit ensuite quelques mots en faveur de M. Godefroy. Il donne lecture à la Cour d'une adresse de la Conférence Molé, dont les membres envoient le témoignage de leur sympathie à l'accusé. Me Faure résume en quelques phrases la plaidoirie précédente, mais le président l'arrête.

La défense de M. de Sabran

L'accusé demande à dire seulement quelques mots. Je n'ai jamais pratiqué d'embauchage, déclare-t-il avec force. J'en donne ma parole. (Sensation). M. de Sabran dit ensuite que la monarchie de ses rêves est une royauté nationale, populaire, démocratique, sociale, un gouvernement responsable avec l'hérédité, derrière la gloire des ancêtres et devant l'avenir tout entier.

Plaidoirie de Me Berlier de Vauplane

Me Berlier de Vauplane prend la défense de son client. Il en trace le portrait moral et rappelle sa carrière militaire, puis il entre dans le procès même. M. de Sabran, dit-il, a manifesté, mais personne ne conteste que ce fût son droit. Son rôle ne fut à aucun moment révolutionnaire. Le défenseur passe au reproche d'embauchages. Cette pensée seule de salarier du dévouement répugne à la loyauté de l'accusé. D'ailleurs on n'a pu relever aucune trace de son action personnelle dans les embauchages. Le défenseur réfute point par point l'accusation.

Dans une péroraison émouvante de Me Berlier Vauplane, raconte un épisode de la carrière militaire de son client. Je ne réclame pas votre pitié, dit-il en terminant, je fais appel à votre conscience, à votre raison en vous demandant l'acquittement. Je l'attends de votre justice. (Emotion profondée).

La péroraison éloquente de Me Berlier de Vauplane a causé une très vive émotion. L'audience publique est levée à 7 heures 45 et renvoyée à demain midi.

APRÈS L'AUDIENCE

La Haute-Cour, réunie en chambre du conseil, a délibéré sur l'utilité qu'il y aurait pour elle à tenir séance dimanche et lundi. Elle a décidé de siéger, dimanche et lundi, s'il le faut. L'idée de siéger dans la nuit de dimanche n'a réuni que très peu d'adhésions.

L'incident de l'hôpital Beaujon

Paris, 29 décembre. — Voici la décision prise par le président du conseil en ce qui concerne l'incident de l'hôpital Beaujon, décision qui a été communiquée ce matin en conseil des ministres :

Le concours continuera entre les externes dont les copies n'ont pas été détruites. A la suite de ce concours seront attribuées toutes les places d'internes qui existaient normalement. D'autre part, un second concours réunira tous les externes dont les copies ont été détruites. Et pour ce second concours seront créées un certain nombre de places supplémentaires d'internes, nombre qui sera proportionnel au chiffre des concurrents.

Le jugement dans l'affaire de la rue des Apennins

Paris, 29 décembre. — Le Tribunal correctionnel a rendu son jugement dans l'affaire de la catastrophe de la rue des Apennins. On se rappelle qu'en octobre 1898, une maison en cours de construction s'effondra, causant la mort de huit personnes et occasionnant à neuf autres des blessures graves.

Le tribunal a admis la responsabilité de l'architecte et des entrepreneurs. L'architecte et l'entrepreneur de maçonnerie ont été condamnés à huit mois de prison. Les deux entrepreneurs de serrurerie ont été condamnés à quatre mois de prison et tous quatre solidairement à des dommages-intérêts.

L'affaire du pillage de l'église St-Joseph devant la Cour d'assises de la Seine

Paris, 29 décembre. — Le sacristain de l'église St-Joseph vient raconter la scène du pillage, puis on entend quelques témoins à décharge. L'audience est renvoyée à demain.

LA TEMPÊTE

à Paris

Paris, 29 décembre. — Le vent souffle depuis ce matin en tempête. Les petites baraques des boulevards, secouées et démolies, s'abattent sur le trottoir, au grand désespoir des marchands.

Paris, 29 décembre. — La tempête du sud-ouest continue à souffler sur la Manche. La mer est démontée, les courriers sont en retard, les communications télégraphiques sont interrompues. On signale quelques sinistres sur la côte et de graves dégâts matériels.

Dans la Manche

Douvres, 29 décembre. — Une violente tempête règne sur la Manche. Ce matin, à onze heures, la malle d'Ostende qu'on attendait à Douvres était en retard. Les services de Calais-Boulogne sont actuellement suspendus. La mer est très forte.

COMPAGNIE FINANCIERE

Belge-Française

Société anonyme au capital de 5.000.000 de fr.

Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 16 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La Compagnie Financière Belge-Française fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptan

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de Sociétés industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur toutes les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 54830

BULLETINS FINANCIERS

du vendredi 30 décembre 1899

PARIS, 30 décembre.

Les différences de la journée d'hier sont favorables ; elles témoignent d'un changement en bien dans les dispositions de notre marché. Les variations d'aujourd'hui sont nombreuses et se produisent dans le sens de la reprise comme celles d'hier.

Le Trois ancien qui depuis hier s'est rétabli au-dessus du cours de 99 s'est traité à 99 40, 42, 47. L'Extérieure qui remontait à 65 85 a coté successivement 66 85 et 66 40. L'Italien s'est négocié à 92 70 et 60.

Les établissements de crédit font preuve de fermeté : la Banque de France est bien tenue à 4,220, la Banque de Paris à 1,085, le Lyonnais à 1,000 et 995. Le Suez a monté de 3,495 à 3,405.

Marché officiel. — *Comptant.* — La journée n'a pas été mauvaise pour le marché du comptant, car dans beaucoup de cas la reprise d'hier a été augmentée.

Terme. — La petite reprise qui s'était esquissée hier sans succès a été plus heureuse aujourd'hui; même le raffermissement s'est fait si vivement que les vendeurs, pris de peur, ont procédé à des rachats précipités qui, en l'absence de contre parties, ont fait notablement progresser les cours. Malgré un certain nombre de réalisations qui se sont produites ensuite, la clôture s'est effectuée dans de bonnes conditions.

Marché en Banque. — En vue de la réponse des primes, qui aura lieu demain, on s'est efforcé aujourd'hui de relever sérieusement les cours de la plupart des valeurs et, si l'on n'a pas partout réussi dans l'œuvre entreprise, du moins est-on parvenu à des prix suffisamment fermes pour la clôture.

BRUXELLES, 29 décembre.

Terme. — La fermeté s'est accentuée. Extérieur 65 3/8; Saragosse 257. Nord d'Espagne 189. Brésilien 58.25. Rio-Tinto 4415. Métropolitain à 445. Congo 82. Lots Turcs 126.50.

Comptant. — Bonne séance et les échanges reprennent avec activité, 3 0/0 96 50 environ. Banque demandée Dividende outre mer 230,25 part de réserve 2422, 50. Capital Nationale Financière 160 et la dividende 265. Banque de Bruxelles 845. Ordinaire chemin du Congo 2240. Fondateur 7875 à 8000. Tramways, toujours calmes. Titres sidérurgiques inactifs mais soutenus, Aumetz la paix 655. Capital Aciéries d'Anvers 454 50. Ordinaire tôleries 86.

Tous les charbonnages sont toujours en hausse : Houillères unies 2228,50. Grande bacnure 2885. Zincs assez soutenus. Valeurs anglaises très fermes. Compagnie du Congo 2800. Ordinaire Haut Congo 2120. Hausse de la Dnéprovienne à 4675.

VANDERKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière, »
Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles

BELGES & RUSSES

Fr. DE COOMAN

LILLE, 24bis, r. Esquermoise;
ROUBAIX, 44, rue St Georges;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry;
ARRAS, 46, rue des Capucins;
DOUAI, 50, rue de Bellain;
PARIS, 14, rue de la Victoire;
AMIENS, 17, rue Porion;
SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie;
ROUEN, 43, r. Jeanne-d'Arc;
HAVRE, boulevard de Strasbourg;
TOURNAI, 30, place du Paré;
PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin;
GAND, 13, rue de Brabant;
BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement sans *aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

EXPOSITION DE 1900

LE PANORAMA DE LA MISSION MARCHAND

est parmi les attractions renfermées dans l'enceinte de l'Exposition, celle qui obtiendra certainement le plus de succès. On compte que le capital de cette Société sera 5 ou 6 fois couvert par les bénéfices des entrées. Chaque actionnaire recevra donc, en très peu de temps, cinq fois environ son capital engagé.

On peut se procurer des actions de la **Société du Panorama de la mission Marchand,** chez *M. R. de Puiffe de Magondeau*, 6, rue Charles-Quint, à *Roubaix*. 50225—47310

HERNIES

Clinique chirurgicale d'Armentières

des docteurs VANUXKEM et DUBAR

Guérison radicale et pour la vie de toute **hernie** en 15 jours.

Méthode spéciale sans dangers. Plus de bandage.

L'Etablissement est desservi par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Consultations rue Eugène des Rotours, 8, lundi mercredi vendredi de 9 à 11 heures. —Rayons de Rœntgen. 48650

MEMENTO

SIROP et PATE DES 24 HEURES, très agréables à boire, très efficaces, guérissent bronchites et rhumes ; suffocations et toux. Un seul flacon suffit pour un rhume.

Je rappelle que ces remèdes sont ma propriété exclusive et que le public doit exiger l'indication sur les flacons, (préparé par H. Couvreur).

On pourra se procurer ces remèdes pharmacies Couvreur à *Roubaix*, Mercier à *Wattrelos*, Sansoen à *Croix*, Lagneau à *Lys*, Verdier à *Lannoy*, Bruneau à *Tourcoing*, Dumoulin à *Roncq*, Lequien à *Linselles*, Sarrazin au *Blanc-Seau*, Ployart à *Hem*. — Fonder à *Mouveron*, Brame à *Tournai*, Bossaert à *Courtrai*. — Le prix est de 1 fr. 50.

Il y a avantage à prendre en même temps que le **Sirop,** la **Pâte** qui tenue en bouche, empêche sûrement la toux. Ensemble le flacon et la boîte, 3 francs.

Carrosserie A. Dispa

LUXE ET COMMERCE

90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX.

Engelures, Crevasses, Enflures

disparaissent en une nuit par le **Baume Souverain** à fr. 50, seul dépôt pharmacie Couvreur.

Feutres de laine absorbant l'urine dans les lits d'enfants ou adultes, empêchent d'être mouillés et de gagner des maladies pendant ces nuits froides. Semelles de feutre. — Seul dépôt de la Feutrerie de Pont Maugis, pharmacie Couvreur.

A LA LAITERIE DE NORMANDIE

les ménagères trouveront du bon beurre de conserve excellent pour la cuisine, et malgré la cherté de la marchandise, en ce moment, à un prix tout à fait avantageux.

Dépôt principal : 101, rue Sébastopol, Roubaix. 60710

Dernières nouvelles régionales

Solesmes. — Les funérailles de M. Victor Douay, maire de cette ville, ont eu lieu jeudi, au milieu d'une assistance considérable. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Didier, sous-préfet de Cambrai, représentant le gouvernement, Morcrette-Ledieu, député de la 2e circonscription, André Deroubaix, premier adjoint, Gustave Cardon, conseiller d'arrondissement, Laforge, doyen des conseillers municipaux, et Aimé Delagrange, vice-président du Bureau de bienfaisance. Au cimetière, huit discours ont été prononcés.

Bulletin Météorologique

Roubaix, 29 décembre.

2 heures (soir)	10° au-dessus	740	m/m	Variable.
5 heures »	9° »	740		»
				30 décembre.
Minuit (matin)	8° au-dessus	740	m/m	Variable.
4 heure »	8° »	740		»
2 heures »	6° »	740		»

Vendredi 29 décembre. — Une dépression très profonde s'étend sur tout l'ouest de l'Europe; son centre se trouve ce matin près de Pembroke, où le baromètre est descendu à 719 mm. Une tempête du sud sévit sur nos côtes de la Manche et de l'Océan; les mauvais temps s'étendent à la Méditerranée et à l'intérieur du pays. Le baromètre reste élevé en Russie. Des pluies sont tombées dans l'ouest et le nord du continent ; en France, on a recueilli 22 mm. d'eau à Lyon, 14 au Mans, 9 à Nancy, 5 à Paris.

On signale des orages accompagnés de grêle à Brest, Lorient, Rochefort.

La température est en hausse générale : elle était, ce matin, de — 22° à Moscou, + 13° à Biarritz, 16° à Alger. On notait — 1° au pay de Dôme et au mont Ventoux, — 9° au pic du Midi. En France, des pluies sont probables avec temps doux.

A Paris, hier, pluie. Moyenne d'hier, 28 décembre : 5°4, supérieure de 2° à la normale. Depuis hier, midi, température max. : 7°9 ; min. : 6°1. Baromètre à sept heures du matin, 739 mm. 6, en baisse à midi.. A la tour Eiffel : max., 7°5; min. 4°2 ; vitesse max. du vent 28 m. 6 par seconde. Monte-Carlo : 8 h. matin + 8°, midi + 10°. Pluie.

PROSPECTUS, CIRCULAIRES, à prix réduits. — Prospectus depuis **quarante centimes le mille.** Imprimerie ALFRED RIGOUX, Roubaix. 49637

AUX

Fabriques Parisiennes

E. LANDAUER

16, Rue du Vieil-Abreuvoir

ROUBAIX

GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC

CHEMISES D'HOMMES

toutes faites et sur mesure

RIDEAUX & STORES en tous genres

ROBES, MANTEAUX, CHAPEAUX POUR ENFANTS

3E ÉDITION

DERNIÈRE HEURE

(DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS ET PAR FIL SPÉCIAL)

LA GUERRE DANS L'AFRIQUE DU SUD

Une commande importante du War Office à l'usine Krupp

Paris, 29 décembre. — La *Presse* reçoit de Londres la dépêche suivante :

« Le War Office a commandé à Krupp 6 batteries d'artillerie et 40.000 obus en livraison immédiate, bien que ce fait soit contraire aux obligations des puissances neutres. M. Leyds, représentant du Transvaal en Europe, protestera auprès des puissances. »

Démissions ministérielles en Angleterre

Londres, 29 décembre. — On annonce, comme probable, les démissions de lord Wolseley, Lansdowrn et Hicksdeck, ministre des finances.

L'état exact de la situation

Paris, 29 décembre. — Le *Temps* publie, dans sa petite édition, la dépêche suivante :

« Londres, 29 décembre. — Le War Office aurait reçu de Pietersmaritzburg, Capetown, Orange-River et de De Aar, des nouvelles très importantes qu'il ne communique pas à la presse. D'après des informations, que j'ai lieu de croire certaines, voici l'état exact de la situation à la date d'hier :

« A Capetown, révolte ouverte des Afrikanders, à moins de 50 milles de la capitale de la colonie. A de Aar, les généraux Freinsch et Gatacre, serrés de près par les Oranglistes ; leurs communications coupées par les Hollandais du Cap révoltés.

« A Modder-River, un combat sanglant aurait eu lieu et lord Méthuen aurait dû se retrancher au sud de la rivière.

» Les communications seraient également coupées. Sur la route Durban-Ladysmith, le généralissime Buller aurait dû reculer, et la situation de Ladysmith serait désespérée.

» On dit aussi, et ceci sous bénéfice d'inventaire, que le général Roberts songerait à pénétrer en pays ennemi par le Zoulouland.

» On aurait songé à la baie de Sainte-Lucia, pour opérer les débarquements. Dans les cercles militaires, ce projet paraît aussi fantastique que le projet d'invasion du Transvaal par Delagoa-Bay qui est la baie la plus défavorable de toute la côte-est de l'Afrique du Sud. »

Récompenses pour actes de dévouement

Paris, 29 décembre. — Voici la liste des mentions honorables intéressant votre région, qui ont été décernées, pour actes de courage et de dévouement accomplis pendant le mois de novembre 1899 :

Mention honorable : MM. Destombes, tisserand, à Roubaix ; Lefebvre, de Neuville-en-Ferrain ; Flouret, lieutenant de pompiers, et Delebecque, sergent de pompiers, à Marcq-en-Baroeul.

La défense des côtes et des colonies

Paris, 29 décembre. — L'*Agence Havas* communique la note suivante :

« Le gouvernement n'a pas encore arrêté, dans le détail, les procédés financiers dont il usera pour faire face au programme de la défense des côtes et des colonies. Toutefois, il est expressément entendu, dans tous les cas, que, sous aucun prétexte, on n'aura recours à l'emprunt, et que le budget ordinaire seul subviendra à cette dépense. »

Une protestation de M. Lasies

Paris, 29 décembre. — M. Lasies, député du Gers, a adressé au président de la Haute-Cour une lettre de protestation, dont voici le passage essentiel :

M. le procureur général persiste, dans son réquisitoire, à me faire affirmer l'existence d'un triumvirat qui aurait été désigné à la réunion de la rue Chabrol. Il me semblait cependant, que l'ironie de ma déclaration était très nettement marquée par la précaution que j'avais prise de déclarer que le troisième triumvir était moi... Heureusement que je ne suis accessible ni à l'orgueil ni aux ambitions démesurées, et, malgré l'honneur qu'il me fait en ayant une aussi haute opinion de moi, je suis obligé de donner un démenti formel à l'interprétation inexacte de ma déposition.

» Si M. le Procureur croit que j'ai pu déclarer sérieusement qu'à la réunion de la rue de Chabrol, on avait choisi un triumvirat dont j'aurais accepté de faire le troisième, son devoir est de me faire arrêter comme auteur principal d'un complot contre la sûreté de l'Etat.

» Je déclare, et suis prêt à déclarer de nouveau, sous la foi du serment, que, ni à la réunion de la rue de Chabrol, ni à aucune autre, la question du triumvirat n'a été agitée ; la Fédération des Ligues, sur le terrain nationaliste et antidreyfusard, a été seule en question.

» Des paroles très vives furent échangées et le colonel Monteil, qui présidait la réunion, fit observer que le but était de fédérer les ligues sur le terrain national républicain et non d'élaborer un programme politique. La réunion prit fin brusquement, et, je le répète, à aucun moment, ni directement, ni indirectement, il n'a été question de triumvirat. »

Le canal de Panama

Londres, 29 décembre. — Voici une dépêche de Washington au *Daily Télégraph* :

« La constitution de la Compagnie du canal de Panama, conformément aux lois de l'Etat de New-Jersey, a pour but l'américanisation du projet français, afin de mettre ses promoteurs en meilleure situation, et de solliciter l'appui du gouvernement pour faire rejeter le projet par Nicaragua. »

Le « Moniteur Universel » et le « Soleil »

Paris, 29 décembre. — Le *Gaulois* de demain annonce que le *Moniteur Universel* va prochainement subir une transformation, sans toutefois modifier sa ligne politique, et en restant sous la direction de M. le baron de Claye.

D'autre part, M. Ambroise Rendu, conseiller municipal de Paris, va prendre la direction du *Soleil*. Toutefois, le *Soleil* reste le propriété de M. Edouard Hervé et de ses enfants.

Les grèves de Saint-Etienne

Saint-Etienne, 29 décembre. — La Chambre syndicale des tisseurs, par une lettre qu'elle vient d'adresser au préfet, déclare qu'elle est allée jusqu'aux extrêmes limites des concessions, et qu'elle ne tiendra aucun compte du nouveau tarif, si les fabricants l'imposent.

Les tisseurs de Villars et de la Fouillouse ont voté la continuation de la grève. Une commission mixte, composée de huit patrons et de huit ouvriers vient d'être nommée pour étudier la question des tarifs.

Saint-Etienne, 29 décembre. — Dans une réunion tenue ce soir au Prado, le secrétaire du Comité fédéral a rendu compte de l'état de la grève depuis le vote, acceptant l'arbitrage de M. Jaurès. L'assemblée s'est dispersée ensuite aux cris de : Vive la grève ! Plusieurs compagnies des mines ont fait savoir, dans la soirée, au préfet, leur réponse à la proposition d'arbitrage formulée par le Comité fédéral.

Toutes jusqu'ici sont favorables en principe, cependant, elles font des réserves en ce qui concerne le rôle de l'arbitre proposé, dont elles veulent voir les attributions étendues, non à l'examen de leurs bénéfices comme la proposition en a été faite par les mineurs, mais sur tous les points en litige actuellement, de façon à ce que la sentence rendue puisse être définitive.

L'Angleterre et la Banque de France
La question de l'Egypte

Paris, 29 décembre. — Le *Soir* dit que l'un des proches parents du Tsar, au cours d'un récent séjour à Paris, aurait fait les déclarations suivantes, que nous vous transmettons sous toutes réserves, bien que le *Soir* en garantisse l'absolue exactitude :

» L'Angleterre, d'après ces déclarations, aurait demandé la Banque de France une avance de 6 millions de livres sterling. Le gouvernement français, en raison de la situation politique en France, aurait demandé à la Russie de faire cette avance.

« La Russie aurait refusé et aurait même offert, au Gouvernement français, en lui garantissant la neutralité de l'Allemagne, de le soutenir au cas où il exigerait l'évacuation immédiate de l'Egypte par l'Angleterre. La Russie s'engageait de son côté à agir énergiquement dans l'Inde. Le gouvernement français aurait nettement refusé ces propositions. »

Léon XIII et la fin du siècle

Rome, 29 décembre. — Le Pape vient de prévenir le Sacré-Collège qu'il le recevra demain pour la présentation habituelle des souhaits du Nouvel an.

On assure qu'après le nouvel an, Léon XIII recevra les chefs des missions en trois jours successifs pour trancher la question touchant la fixation de la véritable fin de siècle. On sait que le Souverain Pontife ordonne que dans toutes les églises de l'univers soit célébrée une messe de minuit le 31 décembre 1899 et le 31 décembre 1900. Dimanche minuit à Saint-Pierre, cette messe sera célébrée par le cardinal Rampolla.

Les fidèles ne pourront entrer que munis de billets. Depuis 1870, à part quelques exceptions pour certaines églises, toutes les messes de minuit, même celles commandées par la liturgie, étaient supprimées.

Le Pape a reçu, à midi, avec les honneurs dus aux princes des maisons souveraines, le duc d'Alençon venu à Rome pour assister aux cérémonies de l'inauguration de l'année sainte.

COTONS AMERICAINS

New-York, vendredi 29 décembre.

Cours d'ouverture

Tendance soutenue. Inchangé. Baisse 3.

Cours de clôture

| TERME | NEW-YORK ce jour | NEW-YORK précédente | NEW-ORLÉ